RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DISPONIBLE SUR :
www.saint-pal-de-chalencon.fr
Illiwap Mairie de saint pal de chalencon

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

MAIRIE
SAINT-PAL-DE-CHALENCON (43500)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2026

Lieu : Mairie Saint Pal de Chalencon
Heure d'entrée en séance : 21h00

FEUILLE DE PRÉSENCES

- **Président de séance : Alain BONIFACE**
- **Secrétaire de séance : Marie-Line DUPIN**

Étaient présent(e)s :
BONIFACE Alain ; BRACONNOT Laurent ; BUHNEMANN Christiane ; DUPIN Marie-Line ; GAGNAIRE Bernard ; LAVAL Gérard ; MARQUES José ; PELTIER Monique ; PRORIOL Fabien ; ROLLY Jeanine ; SERRA Claudia ; VALENTIN Thérèse ; VARAGNAT Raphaël ; ZAWADZKI Marie-Hélène

Excusé(e)s :
CHAPUIS Éric a donné pouvoir à SERRA Claudia

DÉLIBÉRATIONS (Ordre du jour)

Présentation de l'Association pour la sauvegarde de la maison de la Béate du Villard « Lou Vialard »

Les habitants du Villard ont la volonté de restaurer la maison des béates depuis plusieurs années ; toutes les maisons des béates sont rénovées sauf cette dernière. Fin Août, ils se sont réunis afin de désigner les membres du conseil d'administration dans le but de créer une association pour la sauvegarde de la maison de la béate. Le conseil d'administration est composé de 9 personnes (habitants en maison principale / habitants en maison secondaire / futurs habitants)
Les membres de l'association vont demander les autorisations de travaux. Ils feront également parvenir les devis des matériaux à la mairie afin que cette dernière dépose les dossiers de subvention (accompagnement administratif de la mairie). Il est rappelé, par Mr Le Maire, que la région peut subventionner les matériaux jusqu'à 10 000€ et la Communauté de Communes jusqu'à 5 000€/an

1. **Délibération : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2026**
   - Lecture, par Mr Le Maire, du procès-verbal du 11/09/2026
   - Vote : 15 VOTES POUR

2. **Délibération : Contrat secrétaire du cabinet médical 2027**
   Bernard GAGNAIRE pourrait se retrouver en conflit d'intérêts ; il se retire, il ne participera ni aux débats ni aux votes.
   - Mr Le Maire rappelle que le conseil de la précédente municipalité avait validé un contrat « express » pour une secrétaire médicale. Ce contrat « express » nécessite que le conseil se prononce toutes les années pour le renouvellement du contrat. En 2025, le contrat a été renouvelé au titre de 2026 après débats. Mr Le Maire rappelle que la mairie prend en charge la totalité du salaire et charges sociales de la secrétaire médicale (16 000€/an pour un mi-temps). Mr Le Maire soumet aux votes le renouvellement du contrat de la secrétaire médicale et de sa prise en charge complète pour une durée d'un an aux membres du conseil.
   - Vote : 8 POUR / 5 CONTRE / 1 ABSTENTION

3. **Délibération : Acquisition d'une parcelle de terrain au Guéret de Vente**
   - Mr Le Maire rappelle que la commune a acquis, en date du 13 Décembre 2022, l'épicerie « PROXI », place de la Terrasse et la moitié d'un clos au Guéret de Vente (un seul lot). Ce terrain juxtapose un autre terrain appartenant à un « privé ». Aujourd'hui, ce « privé » souhaite mettre en vente sa propriété. Mr Le Maire propose que la commune achète ce terrain, d'une superficie de 580 M^2, pour un montant de 2 000 €.
   - Vote : 15 VOTES POUR

4. **Délibération : Échange de parcelles au Moulin du Sap**
   - Lors de l'achat d'une maison et terrain par un privé, en date du 10 janvier 2014, Monsieur le maire a octroyé l'autorisation de prendre une partie du chemin communal traversant la propriété. En échange, le privé a créé (toujours en accord avec la municipalité de l'époque) un autre chemin sur sa propriété. Au mois de septembre 2016, un géomètre a borné le « nouveau » chemin. Cet échange n'a jamais officiellement été acté.
     Mr Le Maire propose au conseil de procéder à cet échange.
   - Vote : 15 VOTES POUR

5. **Délibération : Décision modificative Station de carburants**
   - Lors de la création de la station de carburant en 2012, des subventions ont été attribuées. Ces subventions devaient être amorties chaque année. Cela n'a pas été effectué sur 2 années (2025 + budget 2026). Mr Le Maire propose de mettre au budget l'équivalent de ces 2 années soit 4 230€.
   - Vote : 15 VOTES POUR

INVESTISSEMENTS 2027 (délibérations 6 à 16)

6. **Délibération : Travaux d'éclairage public rénovation Église et vers les HLM**
   - Il est rappelé par Mr Le Maire qu'il s'agit du changement des projecteurs au sodium pour les passer en « LED ». Le montant total des travaux est de 5716,73 € Hors taxes.
     Ces travaux sont proposés aux membres du conseil.
   - Vote : 15 VOTES POUR

7. **Délibération : Demande de subventions pour les travaux d'éclairage public de l'Eglise et proche des HLM**
   - Afin de procéder au changement des projecteurs, il sera demandé une subvention de 2 572,53 € au Syndicat D'électrification et une subvention départementale de 2 000 € au titre du « CAP43 ».
     Ce financement est proposé aux membres du conseil.
   - Vote : 15 VOTES POUR

8. **Délibération : Demande de subventions pour l'aménagement rue Pierre Savel et Place de la Coopérative**
   - Mr Le Maire propose de terminer l'aménagement de la rue Pierre Savel (120 M^2) et de réaliser un cheminement piéton et personne à mobilité réduite le long de la maison médicale place de Coopérative. Le montant des travaux est de 37 899 € Hors taxes. Il sera demandé une subvention de 15 160 € à la Région AUVERGNE RHONE ALPES et une subvention départementale de 15 160 € au titre du « CAP43 ». Ces travaux et le financement sont proposés aux membres du conseil.
   - Vote : 15 VOTES POUR

9. **Délibération : Demande de subventions pour la mise en sécurité des cloches de l'Église**
   - Il est expliqué par Mr Le Maire que les cloches de l'église se détériorent et qu'il faudrait faire des mises en sécurité avec notamment le changement de battants. Le montant des travaux est de 1 690 € Hors taxes. Il sera demandé une subvention départementale de 1352 € au titre du « CAP43 » Ces travaux et le financement sont proposés aux membres du conseil.
   - Vote : 15 VOTES POUR

10. **Délibération : Demande de subventions pour la réhabilitation de la porte de l'Église et de la sacristie**
   - Mr Le Maire explique que l'intérieur de la sacristie et les portes de l'église ont besoin d'être restaurés. Le montant des travaux est de 3442,75 € Hors taxes. Il sera demandé une subvention départementale de 2754 € au titre du « CAP43 ». Ces travaux et le financement sont proposés aux membres du conseil.
   - Vote : 15 VOTES POUR

11. **Délibération : Demande de subventions pour la remise en état des jeux de boules**
   - La remise en état des jeux de boules du gymnase nécessite des travaux d'un montant de 6 574 € Hors taxes. Ces travaux seront financés d'une part par une subvention de la Communauté de Communes pour un montant de 3 287 € et d'autre part une subvention départementale pour un montant de 1 972 € au titre du « CAP43 ». Le solde du financement sera pris en charge par l'association des boules.
   - Vote : 15 VOTES POUR

12. **Délibération : Demande de subventions pour la remise en état de la piscine (phase 2)**
   - Il est rappelé par Mr Le Maire, qu'il est nécessaire de lancer la phase 2 de la remise en état de la chaufferie piscine (travaux de mise en sécurité de la cuve). Le montant des travaux est de 15 472,02 € Hors taxes. Il sera demandé une subvention de 7 736 € à la Communauté de Communes et une subvention départementale de 4 641 € au titre du « CAP43 ». Ces travaux et le financement sont proposés aux membres du conseil.
   - Vote : 15 VOTES POUR

13.Délibération : Demande de subventions pour l'aménagement du local du podologue

- Suite à l'arrivée du dentiste, le podologue a dû déménager dans un nouveau local de la maison médicale. Afin que ce dernier puisse exercer son activité dans de bonnes conditions, il est nécessaire de procéder à quelques aménagements (placards…) Le montant de ces aménagements est de 2 440 € Hors taxes. Il sera demandé une subvention départementale de 1 952 € au titre du « CAP43 ». Ces aménagements et le financement sont proposés aux membres du conseil.
- Vote : 15 VOTES POUR

14. Délibération : Demande de subventions pour l'aménagement des bacs à fleurs

- Les bacs à fleurs en bois de la commune sont vétustes et pour la plupart inutilisables. Il proposé de les remplacer par des bacs à fleurs (plus robuste et durable) en métal avec intégration du logo de St Pal. Le montant pour 12 bacs à fleurs est de 6 816 € Hors taxes. Il sera demandé une subvention de 2 044 € à la Communauté de Communes et, une subvention départementale de 3 408 € au titre du « CAP43 ». Ces aménagements et le financement sont proposés aux membres du conseil.
- Vote : 15 VOTES POUR

15.Délibération : Travaux sur le ruisseau de Chandieu, lieu-dit Pontrenard

- Suite à l'accord de Monsieur Le Préfet et EPAGE Loire Lignon, il est nécessaire de procéder à des travaux d'enrochement sur le ruisseau de Chandieu au niveau du lieu-dit « Pontrenard ». Le montant de ces travaux est de 3 525 € Hors taxes. Il sera demandé une subvention départementale de 2 820 € au titre du « CAP43 ». Ces travaux et le financement sont proposés aux membres du conseil.
- Vote : 15 VOTES POUR

16.Délibération : Demande de subventions pour la mise en place de la signalétique à la Maison Médicale

- Il est rappelé que la signalétique de la maison médicale n'a pas été effectuée (plaques praticiens à l'extérieur et à l'intérieur…) Afin de finaliser la mise en place de la signalétique, un devis a été demandé. Son montant est de 4 036 € Hors taxes. Il sera demandé une subvention départementale de 3 228 € au titre du « CAP43 ». Ces aménagements et le financement sont proposés aux membres du conseil.
- Vote : 15 VOTES POUR

17.Questions diverses

- Convention 2027 avec la Communauté de Communes et l'OZEN concernant le surveillant de baignade ;
- Petites Cités de Caractère (Site Patrimonial Remarquable) : Il est rappelé que la commune souhaite garder la « marque » Petites Cités de Caractère, il sera nécessaire de définir un Site Patrimonial Remarquable (SPR). Le SPR est le premier critère demandé par les membres de la commission de renouvellement de la marque « PETITES CITES DE CARACTERE » qui devrait avoir lieu durant l'année 2029.
  Le prochain Plan Local d'Urbanisme devra en tenir compte.
- École Publique : réhabilitation des locaux en lien avec l'Agence d'ingénierie Haute Loire - Ingé 43 et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement – CAUE. Une réunion a eu lieu le 8 octobre 2026 ; un premier état des lieux a été effectué. La mission débutera début 2027.
- École Publique : prévision d'effectifs pour la rentrée 2027 : 54 élèves
- Terrains zone artisanale Le Breyre-Le Betz. A la demande de la communauté de communes et afin d'alimenter l'étude éventuelle d'extension de la zone d'activité, il a été proposé 3 parcelles en zone AN 2693- 2695- 369 pour une superficie de 20142 M^2
- Maison Médicale : un Docteur Junior arrive prochainement à la Maison Médicale au côté du médecin généraliste en place ;
- Église : rapport d'expertise sur les vitraux : Les vitraux de l'église et les vitres de la sacristie seront restaurés et entièrement remboursés par l'assurance.
- Repas des anciens organisé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : 74 personnes présentes. Il reste plus de 50 colis à confectionner pour les personnes n'ayant pas assistées au repas.
- Association « Château de St Pal » : Il sera créé prochainement une association dédiée au château de SAINT PAL ;
- L'antenne SFR du Moulin du SAP : un terrain a été trouvé. Le propriétaire doit rentrer en contact avec SFR ;
- Marché de Noël : recherche un « Père Noel ». Il y a 25 inscrits avec une capacité de 50 places maximum.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h40

_____